



CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE  
(REMPEC)



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

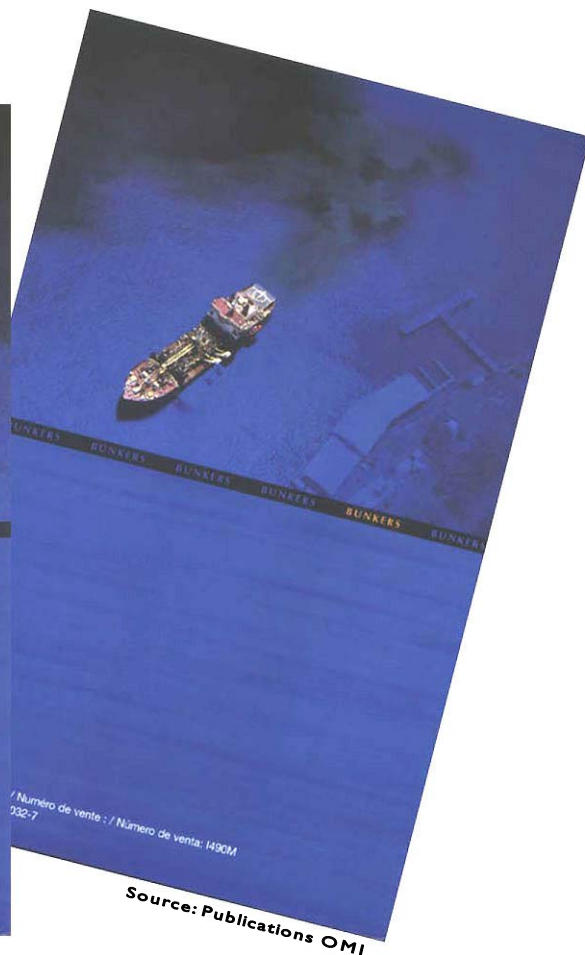
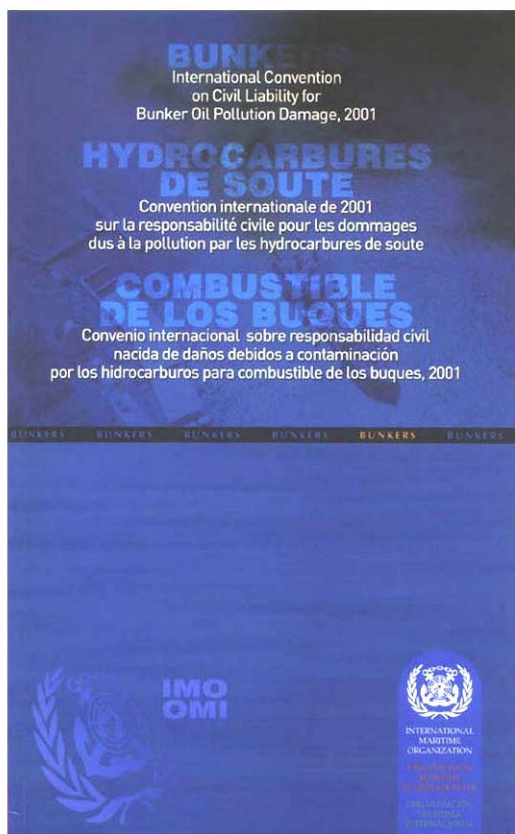


UNEP-PNUE

## SESSION DE FORMATION RÉGIONALE SUR LA CONVENTION DE 2001 SUR LES HYDROCARBURES DE SOUTE

Malte, 5-7 Juin 2006

# RAPPORT



Source: Publications OMI



Coopération Euromed sur la sécurité et la prévention de la pollution par les navires  
SAFEMED (MED 2005/109-573)

## **INTRODUCTION**

1. La Session de formation régionale sur la Convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute (ci-après « Session de formation ») a eu lieu au Corinthia Palace Hotel à Attard (Malte) du lundi 5 au mercredi 7 juin 2006. Organisée par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), cette Session de formation entre dans le cadre du Projet régional MEDA intitulé « Coopération euro-méditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires – SAFEMED » (MED 2005/109-573), financé par la Communauté européenne (ci-après « Projet SAFEMED »). Cette Session de formation entre également dans le cadre du programme d'activités approuvé par la 14<sup>ème</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes.

2. La Session de formation était la première action (Tâche 3.10 O) à être réalisée dans le cadre de l'Activité 3 (Protection du milieu marin) du Projet SAFEMED, mis en œuvre par le REMPEC. Cependant, compte tenu des activités du REMPEC en matière de prévention, de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution du milieu marin par des navires, la participation à cette Session de formation a été élargie à des participants d'autres Etats côtiers de la Méditerranée qui sont Parties contractantes à la Convention de Barcelone mais qui ne bénéficient pas du Projet SAFEMED.

3. L'organisation de la Session de formation a été financée par le Projet SAFEMED et le Fonds méditerranéen d'affectation spéciale (MTF) du REMPEC. Le Projet SAFEMED a pris en charge la participation de deux personnes des bénéficiaires du Projet (Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Israël, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie) à la Session de formation ; la participation de deux représentants des autres États côtiers de la Méditerranée (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, France, Grèce, Libye, Italie, Monaco, Malte, Serbie-Monténégro et Slovénie) a été financée sur le budget MTF du REMPEC.

4. La Session de formation avait pour objectifs de familiariser les participants avec la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute (ci-après "Convention 'hydrocarbures de soute'-2001") et d'autres conventions similaires, ainsi que leur apporter les connaissances et informations pertinentes à l'effet d'encourager la ratification et la mise en œuvre de la de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 dans la région de la mer Méditerranée.

5. La Session de formation était destinée aux juristes et aux fonctionnaires dotés de compétences juridiques issus des autorités nationales chargées de la prévention et de la lutte contre la pollution et qui s'occupent des questions de responsabilité en cas de pollution marine.

6. Les Points focaux du Projet SAFEMED et les Correspondants nationaux du REMPEC ont été invités à désigner leurs participants à la Session de formation. A l'instar d'autres activités similaires que le REMPEC a eu à organiser dans le passé, la participation d'observateurs des industries pétrolières, chimiques portuaires et maritimes nationales a été encouragée et tous les Points focaux de SAFEMED et les Correspondants nationaux du REMPEC ont été invités à inclure, dans leurs délégations respectives, des représentants de ces industries.

7. Ont participé à la Session de formation des délégations des pays suivants:

ALBANIE	JORDANIE
ALGERIE	LIBAN
BOSNIE-HERZEGOVINE	MALTE
CHYPRE	MAROC
CROATIE	MONACO
EGYPTE	AUTORITE PALESTINIENNE
FRANCE	SERBIE-MONTENEGRO
GRECE	SLOVENIE
ISRAËL	SYRIE
ITALIE	TUNISIE
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	TURQUIE

8. La délégation égyptienne comprenait deux membres supplémentaires dont la participation à la Session de formation n'a été prise en charge ni par le Projet SAFEMED ni par le REMPEC. On trouvera la liste complète des participants à l'**ANNEXE I** au présent rapport.

## **ORGANISATION**

9. L'organisation, la préparation et la dispense de la Session de formation ont été assurées entièrement par le REMPEC.

10. Le REMPEC s'est chargé, entre autres, de:

- La préparation du programme de la Session de formation;
- L'identification, la sélection et l'invitation des intervenants extérieurs;
- La mise à disposition de son propre coordinateur et animateur de la formation ainsi que des conférenciers parmi son personnel;
- invitation des participants;
- Organisation du déplacement et du logement des participants et des conférenciers;
- Compilation d'un dossier didactique contenant tous les renseignements et informations relatifs à la Session de formation ainsi que des photocopies de tous les exposés et autres documents afférents;
- Sélection du lieu de déroulement de la Session de formation;
- Location du matériel audio-visuel nécessaire;
- Fourniture d'un service d'interprétation simultanée (anglais-français-anglais);
- Location du matériel d'interprétation;
- Fourniture de services de secrétariat;
- Transferts aéroport/hôtel/aéroport pour tous les participants et les conférenciers;

11. M. Jonathan Pace, Administrateur de programme (Prévention) du REMPEC, a assuré les fonctions de coordinateur et d'animateur de la Session de formation et a veillé au bon déroulement de la formation. M. Pace a bénéficié de l'assistance de M. Frédéric Hébert, Directeur du REMPEC, et de M. André Sammut, Assistant administratif du Projet SAFEMED.

12. Les langues de travail de la Session de formation étaient l'anglais et le français ; toutes les conférences ont été traduites simultanément dans ces deux langues.

13. Les participants de la Session de formation ont reçu un dossier de formation contenant tous les exposés présentés par les conférenciers ainsi que d'autres documents complémentaires. Comme il n'a pas été possible de faire traduire la totalité des exposés à temps, ceux-ci ont été remis aux participants dans la langue originale. Toutefois, une traduction de toutes les conférences dispensées sera remise à l'ensemble des participants en temps opportun.

14. La Session de formation a eu lieu dans la Suite « San Anton » du Corinthia Palace Hotel, à Attard (Malte). Tous les participants, y compris les formateurs, ont été hébergés au même Hôtel.

15. L'emploi du temps de la Session de formation était organisé comme suit : de 09H00 à 17H00 (les première et deuxième journées) et de 09H00 à 15H30 (la troisième journée). Les pauses déjeuner avaient lieu entre 12H30 et 14H00.

16. La Session de formation a été inaugurée le lundi 5 juin 2006 par M. Frédéric Hébert, Directeur du REMPEC, qui a souhaité la bienvenue aux participants et prononcé les remarques liminaires. Dans son intervention, M. Hébert a mis l'accent sur le fait que, étant axée essentiellement sur les questions juridiques, cette Session de formation différait d'autres modules de formation antérieurs que le REMPEC avait eu à organiser. Il a déclaré que cette initiative de formation se proposait de faciliter l'application de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001. Il a ensuite rappelé les objectifs du Projet SAFEMED et a salué les participants de Jordanie et de l'Autorité palestinienne qui, habituellement, ne prennent pas part aux activités du REMPEC car leurs pays ne sont pas Parties à la Convention de Barcelone. M. Hébert a exprimé sa satisfaction quand à la réponse positive affichée à cette Session de formation confirmant ainsi l'intérêt accordé à la

Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001. Le Directeur du REMPEC a clos son intervention en remerciant tous les formateurs/intervenants pour leurs contributions à la Session de formation. Les participants ont été, également, informés que la documentation remise lors de la Session de formation devrait servir de matériel de référence pour leur préparation en vue de l'accession à la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001.

17. La Session de formation s'est achevée le mercredi 7 juin 2006. M. Pace, coordinateur et animateur de la Session, a remercié les conférenciers pour leurs excellents exposés et contributions à la formation ainsi que les participants pour leur intérêt et leur participation. Le Directeur du REMPEC, M. Hébert, a fait siennes les observations de M. Pace et a tenu, à son tour, à remercier les conférenciers et participants pour leurs contributions. Les participants ont été exhortés de faire un usage optimal des savoirs acquis et de travailler avec leur hiérarchie à l'effet de ratifier la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 dans les meilleurs délais. M. Hébert a également invité tous les participants à tenir le REMPEC informé de tout incident de pollution marine survenant dans leurs pays respectifs, en application de leurs obligations aux termes du Protocole « Prévention situation critique » de la Convention de Barcelone. M. Hébert a ensuite remis à chacun des participants un certificat de présence (voir l'**ANNEXE VI**) ainsi qu'une photo de groupe.

## **PROGRAMME**

18. Le programme de la Session de formation, repris à l'**ANNEXE II**, a été conçu dans le respect des objectifs de formation, comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, et a été divisé en trois grands axes.

19. Le premier axe du programme (1<sup>ère</sup> journée) a été consacré à la fourniture de quelques données de base et à la mise en contexte du Projet SAFEMED, du Troisième paquet maritime de l'UE ainsi qu'aux récentes évolutions sur la scène européenne concernant ce thème, la responsabilité et l'indemnisation en général, et une introduction aux rejets d'hydrocarbures de soute.

20. Le second axe du programme (2<sup>ème</sup> journée) portait sur les demandes d'indemnisation pour la pollution marine et la manière dont ces demandes sont traitées par les différents acteurs. La Convention de 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes et son Protocole de 1996 et leur relation avec la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 ainsi que les évolutions constatées dans le régime international de responsabilité et d'indemnisation des dommages de pollution par des hydrocarbures, sont les principaux thèmes abordés lors de la deuxième journée.

21. Le troisième axe du programme (3<sup>ème</sup> journée de la Session de formation) a été consacré à la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001. Deux études de cas ont été présentées décrivant le processus de ratification et de transposition de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 dans les législations nationale de la Grèce et du Royaume-Uni.

22. Chacun de ces deux exposés était suivi de questions et d'observations émis par les participants. Les questions posées aux conférenciers étaient d'un haut niveau de qualité, preuve du grand intérêt que les participants ont porté aux problématiques abordées.

23. Les exposés composant le programme de la Session de formation ont été présentés par conférenciers: trois membres du personnel du REMPEC, un Professeur de l'Université de Southampton (Royaume-Uni), un enseignant de l'Université Swansea (Royaume-Uni), un Conseiller technique senior de la Fédération internationale des armateurs pétroliers contre la pollution (ITOPF), un Vice-président du SKULD P & I Club, le Chef du département des créances et sinistres du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds FIPOL) ainsi qu'un Consultant indépendant. On trouvera la liste complète des intervenants à l'**ANNEXE III**. La Commission européenne (CE), qui finance le Projet SAFEMED, a été invitée à faire un exposé lors de cette Session de formation. Malheureusement la Commission ne pouvait envoyer de représentant et un exposé consacré au Troisième paquet sur la sécurité maritime de la CE a été présenté par M. Albert Bergonzo, Administrateur (Administration maritime) du Projet SAFEMED.

### **Première journée (lundi 5 juin 2006)**

24. après les observations liminaires, M. Pace, Administrateur de programme (Prévention) du REMPEC et coordinateur/animateur de la Session de formation, a présenté les objectifs de formation aux participants ainsi que les grandes lignes du programme. Il leur a également fourni des informations à caractère logistique et pratique sur la Session de formation.

25. M. J. Pace a entamé le programme de la Première journée par un exposé sur le Projet SAFEMED: sa genèse, son financement, les pays bénéficiaires et sa mise en œuvre. L'orateur a également explicité comment ce projet s'inscrit dans le cadre des activités du REMPEC en matière de prévention de la pollution par des navires.

26. M. Gotthard Gauci, juriste et professeur à l'Université de Swansea, a axé son intervention sur les notions de responsabilité et d'indemnisation et de leurs implications. Il a ainsi abordé plusieurs facettes de la problématique telles que les différents types de responsabilité, les avantages du régime de la responsabilité objective, les arguments à l'appui de la responsabilité pour cause de négligence, la responsabilité basée sur la faute et la notion de responsabilité objective. D'autres thèmes tels que la compétence juridictionnelle, le droit de recours ainsi que des exemples de types de dommages ont été également évoqués par l'Orateur.

27. M. Gottard Gauci a présenté son second exposé dans l'après-midi consacré, celui-là, aux limitations de responsabilité et l'assurance. Le conférencier a expliqué avec force détails les limitations de responsabilité dans les Conventions pertinentes, en l'occurrence la CLC 69, la CLC 92, la HNS 96, la LLMC 1996 et, naturellement, la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001. Le professeur Gauci a également abordé les nombreux aspects d'assurance des coques et des cargaisons.

28. Intervenant après M. Gauci, M. Albert Bergonzo, Administrateur (Maritime Administration) du Projet SAFEMED a passé en revue le Troisième paquet sur la sécurité maritime de l'Union européenne ainsi que les derniers développements constatés sur la scène européenne en matière de responsabilité pour dommages de pollution maritime et les questions d'indemnisation. Les questions qui intéressent, au premier chef, les pays méditerranéens non membres de l'UE ont été abordées ; il s'agit principalement des problèmes touchant tous les navires (quel qu'en soit l'État d'immatriculation) qui entrent dans les ports européens et qui devront, à l'avenir, satisfaire certaines mesures et dispositions juridiques de l'UE.

29. La Première journée de cette Session de formation s'est achevée sur un exposé de M. Richard Johnson, Conseiller technique principal à l'ITOPF. Intitulé "Introduction aux rejets d'hydrocarbures de soute", l'exposé présente l'ITOPF et M. Johnson a parlé de la surveillance, l'évaluation et le traitement des rejets tout en illustrant son propos par des analyses statistiques d'incidents de pollution impliquant des hydrocarbures et d'autres substances.

### **Deuxième journée (mardi 6 juin 2006)**

30. Après avoir donné quelques renseignements d'ordre logistique et pratique, M. Pace, animateur de la Session de formation, a présenté le contenu du programme de la seconde journée de la formation.

31. La séance de la matinée a commencé par un exposé de M. Jonathan Hare, Vice-président principal du SKULD P & I Club. Sous le titre de "Rôle des clubs P & I dans le traitement des demandes d'indemnisation pour la pollution marine" le conférencier a abordé une série de problématiques dont un aperçu général sur les Clubs P & I, le rôle des assureurs aux termes de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 et le traitement des créances.

32. Le prochain exposé a été livré par M. Johnson de l'ITOPF. Intervenant sur le thème des "aspects pratiques du traitement des créances de pollution marine", l'Orateur a éclairé les participants sur le rôle et les fonctions de l'organisme qu'il représente sur les lieux de l'incident et les services de conseil que les clubs P & I proposent. Le caractère raisonnable en matière de traitement des créances de pollution a été abordé dans le détail comme l'ont été les champs d'application de l'indemnisation et les coûts pouvant être indemnisés.

33. M. Frédéric Hébert, Directeur du REMPEC, a présenté un exposé sur “Le rôle des autorités nationales dans le traitement des demandes d’indemnisation pour dommages de pollution marine”. L’Orateur a défini le rôle de l’autorité nationale dans le traitement des demandes d’indemnisation pour dommages de pollution marine et expliqué comment « les victimes » sont indemnisées et comment les demandes d’indemnisation sont traitées. Il a également mis en relief les aspects complexes du traitement de ces demandes notamment lorsqu’il s’agit de créances portant sur des accidents majeurs de pollution marine. Le rôle des autorités locales dans ce genre de cas a été également abordé. Le Directeur du REMPEC a fait référence notamment aux “victimes” insistant sur l’importance qu’il y a à leur prêter assistance en les aidant à remplir des formulaires, à constituer leurs dossiers d’indemnisation, à comprendre les questions juridiques, etc.

34. La séance de la matinée s’est terminée par un exposé du Professeur Nick Gaskell. Intervenant sur le thème de la Convention sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (1976) et son Protocole de 1996 et leurs rapports avec la Convention ‘Hydrocarbures de soute’ de 2001, le Professeur Gaskell a mis en exergue les dispositions pertinentes de la Convention de 1976 et de son Protocole de 1996. Dans la seconde partie de sa présentation, prononcée dans l’après-midi, il a expliqué avec force détails et des exemples à l’appui le calcul des limites (plafonds) de la responsabilité en matière de créances maritimes, aux termes de ladite Convention et de son Protocole tout en faisant un parallèle avec les dispositions correspondantes figurant dans la Convention ‘Hydrocarbures de soute’ de 2001. Il a également parlé de la création d’un fonds de limitation et de la procédure de limitation. Le Professeur Gaskell a conclu en examinant diverses questions que les Etats devraient prendre en compte lorsqu’ils mettent en place leurs dispositifs nationaux de limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes.

35. Le dernier exposé de la Deuxième journée a été livré par M. José Maura (Fonds FIPOL). En sa qualité de Chef du département des créances aux Fonds FIPOL, M. Maura a consacré l’essentiel de son exposé au fonctionnement du Fonds FIPOL et à son rôle dans le régime international régissant la responsabilité et l’indemnisation pour les dommages de pollution causés par des navires. Il a également insisté sur certains graves accidents impliquant des pétroliers et qui ont donné lieu à d’importantes demandes d’indemnisation pour dommage de pollution marine. Il a, ensuite, informé les participants des évolutions enregistrées récemment dans le régime international de responsabilité et d’indemnisation pour les dommages de pollution causés par des navires.

### **Troisième journée (mercredi 7 juin 2006)**

36. M. Pace, animateur de la Session de formation, a présenté le programme de la Troisième journée de formation. Il a expliqué aux participants l’intention présidant à cette partie de la Session de formation et les a invités à noter comment d’autres Etats avaient ratifié et appliqué la Convention ‘Hydrocarbures de soute’ de 2001 et comment ils l’avaient transposée dans leurs lois nationales.

37. La première conférence de la journée a été dispensée par M. John Wren sur le thème “La Convention ‘Hydrocarbures de soute’ de 2001 – obligations et options des Etats Parties”. M. Wren, un consultant indépendant qui avait travaillé avec le Gouvernement britannique, a donné un exposé détaillé sur les dispositions de la Convention ‘Hydrocarbures de soute’ de 2001 et a mis en exergue les obligations et les options des Etats qui l’ont ratifiée. Il a, par ailleurs, parlé des questions que les Etats doivent examiner attentivement lorsqu’ils s’apprêtent à formuler des lois nationales pour appliquer la Convention dans leurs territoires. M. Wren a également expliqué comment la Convention ‘Hydrocarbures de soute’ de 2001 fait partie intégrante du régime international de responsabilité et d’indemnisation pour les dommages dus à la pollution par des navires.

38. Le dernier exposé de la matinée a été présenté par le Commandant Elias Sampatakakis, Chef de la Direction de la protection du milieu marin (MEPD) des Gardes-côtes grecs, relevant du Ministère de la marine marchande. Le Cdt Sampatakakis a intitulé son exposé “Transposition de la Convention ‘Hydrocarbures de soute’ de 2001 dans la législation grecque”. Il a procédé par une vue complète de la législation grecque transposant les dispositions de la Convention ‘Hydrocarbures de soute’ de 2001. L’Orateur a fourni une traduction anglaise de la législation concernée, initiative qui a permis aux participants de suivre son exposé avec aisance. Comme la Grèce est membre de l’Union européenne (EU), le Cdt Sampatakakis a également fait référence à la législation européenne pertinente.

39. La séance de l'après-midi a été ouverte par M. John Wren qui est intervenu sur un thème intitulé : "Mise en œuvre de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 au Royaume-Uni". Il a expliqué les procédures suivies par Royaume-Uni pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 ainsi que le processus de transposition des dispositions de cette Convention dans la législation britannique. M. Wren s'est notamment attardé sur la Loi de la marine marchande britannique (*Merchant Shipping Act*) de 1995 et a expliqué le processus de consultation publique qui a été mené avec tous les acteurs concernés lors de la préparation de la législation nationale.

40. Après l'exposé de M. Wren, M. Pace, animateur de la Session de formation, a rappelé aux participants qu'il était important de recueillir leurs observations et remarques au sujet de la Session de formation. A cet égard, l'animateur a demandé aux participants de remplir les « Fiches d'évaluation » qui leur avaient été distribuées auparavant puis de les remettre au Secrétariat à la fin de la formation.

41. La Session de formation a pris fin à 15H30. Le Directeur du REMPEC, M. Hébert, a prononcé le mot de la fin avant de procéder à la distribution des certificats de présence (cf. paragraphe 17 ci-dessus).

### **EVALUATION DE LA SESSION DE FORMATION**

42. A la fin de la Session de formation, les participants ont été invités à remplir une Fiche d'évaluation préparée par le REMPEC en vue d'y recueillir leurs observations et appréciations de la formation et pour leur permettre, également, de faire des suggestions pouvant enrichir activités futures de formation du Centre. (cf. paragraphe 40 ci-dessus)

43. La Fiche d'évaluation, reprise à l'**ANNEXE IV**, ne contient pas le nom du participant afin d'obtenir l'évaluation la plus objective possible.

44. Sur les 45 participants, 42 ont rempli et remis leurs fiches d'évaluation. On trouvera à l'**ANNEXE V** le résumé des réponses recueillies.

45. Un bon pourcentage de participants qui ont remis des fiches d'évaluation (60%) ont confirmé que la formation a été à la mesure de leurs attentes tandis que 40% de participants ont indiqué que la formation a dépassé leurs attentes. Tous les participants qui ont répondu au questionnaire ont estimé la qualité des exposés "très bonne" ou "bonne" ; seuls 2 participants ont jugé que les exposés étaient de qualité « assez bonne ».

46. Quant aux bénéfices qu'ils attendaient de cette action de formation, tous participants qui ont rempli le questionnaire ont confirmé avoir appris de nouvelles choses ; la majorité d'entre eux (52%) ayant précisé avoir « beaucoup appris. Ils ont tous estimé que ces nouveaux savoirs leur seront utiles dans leur travail; 69% ont déclaré que ces savoirs les aideraient « beaucoup ». Dix autres observations ont été émises sur cet aspect de la formation.

47. La majorité (88%) des participants qui ont répondu ont précisé qu'ils étaient globalement satisfaits de la durée des exposés alors que 7% ont estimé que les exposés n'étaient "pas suffisamment longs" ; seuls 5% ont déclaré que les exposés étaient "trop longs". Pas moins de 88% des participants se sont déclarés satisfaits du temps consacré aux questions ; seuls 12% ont répondu le contraire.

48. A la question "autres thèmes ou questions que la formation aurait dû couvrir", 18 observations écrites ont été enregistrées. En majorité, ceux qui se sont exprimés sur cette question ont indiqué qu'il n'y avait pas d'autres thèmes ou questions que la formation aurait à couvrir. Un seul commentaire suggérait davantage d'"études de cas".

49. La quasi-totalité des participants (93%) ayant répondu au questionnaire ont convenu que l'expérience de la rencontre d'autres personnes de la région méditerranéenne a été une chose fort utile.

50. La majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire ont déclaré que tous les exposés étaient très intéressants. Ils ont, néanmoins, ajouté que les exposés des Professeurs Gauci, Gaskell et Wren étaient exceptionnellement intéressants.

51. Concernant la Session de formation en général, tous ceux qui ont répondu ont fait part de leur satisfaction : 50% précisant qu'ils étaient "Très satisfaits". La majorité des observations écrites recueillies, (19 au total) sur le stage en général, contenaient des remerciements et des mots d'appréciation sur la Session de formation, l'organisation par le REMPEC ainsi que des remerciements adressés aux conférenciers. Un seul sujet a relevé, avec regret, l'absence d'un service d'interprétation simultanée en langue arabe.

52. Une évaluation interne « post-formation » a été réalisée au REMPEC à l'effet d'améliorer davantage les activités similaires de formation à l'avenir. L'organisation et la conduite de la formation ont été considérées comme étant d'un niveau appréciable grâce aux bons préparatifs assurés par le Centre. La qualité des exposés donnés a été également qualifiée de très élevée grâce au choix judicieux des conférenciers et aux travaux de préparation et de recherche menés avant la tenue de la formation. Il a été également relevé que la majorité des participants était d'un bon niveau comme il a pu être constaté sur les questions posées et les observations émises sur la Session de formation.

## **CONCLUSION**

53. La contribution active des participants et leur feedback ainsi que les observations émises par les conférenciers ont permis de conclure que les principaux objectifs assignés à cette Session de formation, à savoir (a) permettre aux participants de se familiariser avec la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 et avec d'autres conventions internationales pertinentes, et (b) fournir les connaissances et informations nécessaires à l'effet d'encourager la ratification et l'application de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 dans la région de la mer Méditerranée, ont été atteints. De l'avis général, la formation a été couronnée de succès. Ceci a été confirmé par les réponses données dans les Fiches d'évaluation. Les observations et les suggestions émises par les participants, dans les Fiches d'évaluation et durant la formation, permettront au REMPEC de planifier d'autres activités de formation.



**ANNEX(E) I**

**LIST OF PARTICIPANTS**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALBANIA / ALBANIE**

**METALLA Osman**

Director  
Ministry of Public Works, Transport and Telecommunications  
S.S. Toptani Street Nr. 4  
Tirana

Tel: +355 (4) 25 60 98  
Mobile: +355 (68) 207 70 65  
Fax: +355 (4) 25 60 98  
E-mail: metalla\_os@yahoo.com

**MALOKU Arben**

Specialist  
Ministry of Public Works, Transport and Telecommunications  
S.S. Toptani Street Nr. 4  
Tirana

Tel: +355 (4) 22 60 98  
Mobile: +355 68 213 10 40  
Fax: +355 (4) 22 60 98  
E-mail: beni2000al@yahoo.com

**ALGERIA / ALGERIE**

**GUELLIL Djillali**

Chef du Bureau  
Direction de la marine marchande  
1 Chemin Ibn El Mouiz  
El Biar  
Alger

Tel: +213 (21) 92 98 81  
Mobile: +213 62 02 73 05  
Fax: +213 (21) 92 60 96  
E-mail: djillaliguellil@yahoo.fr

**TEBANI Messaoud**

Directeur de l'environnement de la Wilaya de Skikda  
Ingénieur d'Etat en Ecologie et Protection de l'Environnement  
Bt 101 No. 2 Cite du 01/11/54  
21000 Skikda

Tel: +213 (38) 70 17 70  
Mobile: +213 70 33 29 17  
Fax: +213 (38) 75 64 12  
E-mail: mesteba2001@yahoo.fr

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE**

**BOLOBAN Miralem**

Captain  
Ministry of Transport and Communications  
Braće Feića bb  
Mostar

Tel: +387 (36) 550 025  
+387 (36) 755 215  
Mobile: +387 61 513 796  
Fax: +387 (36) 550 024  
+387 (36) 755 215  
E-mail: kapostro@cob.net.ba

**BABIĆ Enisa**

Head of Department  
Ministry of Communications and Transport  
Trg BiH 1  
71 000 Sarajevo

Tel: +387 (33) 254 381  
Fax: +387 (33) 204 620  
E-mail: e.babic@mkt.gov.ba

**CROATIA / CROATIE**

**GLAŽAR Darko**

Harbour Master  
Harbour Master's Office Rijeka  
Senjsko pristanište 3  
51000 Rijeka

Tel: +385 (51) 214 113  
Fax: +385 (51) 211 660, 212 696  
E-mail: darko.glazar@pomorstvo.hr

**ANDRAKA Milivoj**

Harbour Master's Office Rijeka  
Senjsko pristanište 3  
51000 Rijeka

Tel: +385 (51) 212 474  
Fax: +385 (51) 212 696  
E-mail: mandraka@vip.hr

**CYPRUS / CHYPRE**

**MADELLA Anthony**

Head of the Legal and EU Harmonisation Division  
Merchant Shipping Office A  
Department of Merchant Shipping  
Kyllinis Street  
Mesa Geitonia  
4007 Lemesos

Tel: +357 25 848 246  
+357 25 848 100  
Fax: +357 25 848 200  
E-mail: amadella@dms.mcw.gov.cy

**CYPRUS / CHYPRE (cont.)**

**ANTONIOU Christina**  
Merchant Shipping Officer  
Legal and EU Affairs  
Department of Merchant Shipping  
Kyllinis Street  
Mesa Geitonia  
4007 Lemesos

Tel: +357 25 848 179  
+357 25 848 100  
Fax: +357 25 848 200  
E-mail: cantoniou@dms.mcw.gov.cy

**EGYPT / EGYPTE**

**ISMAIL Mohamed Mahmoud**  
General Director  
Special Assignments & Environmental Disasters  
Management Division  
Ministry of State for Environmental Affairs  
Egyptian Environment Affairs Agency (EEAA)  
Cabinet of Ministers  
30 Misr-Helwan Agricultural Road  
Maadi, Cairo

Tel: +20 (2) 525 64 91  
Mobile: +20 12 79 43 524  
Fax: +20 (2) 525 64 94  
E-mail: mahmoud\_s51@yahoo.com

**SHAHIN ALY Tarek**  
Undersecretary – Central Administration for Special Ports & Environment  
Ministry of Transport  
Maritime Transport Sector  
4, Ptolemy Street  
P.O. Box 21514  
Alexandria

Tel: +20 (3) 486 96 54  
Mobile: +20 (10) 712 058  
Fax: +20 (3) 484 20 96  
+20 (3) 484 20 41  
E-mail: Tarekshahin1959@yahoo.com

**MEHREM Mohamed Mosad**  
Arab Academy for Science and Technology  
and Maritime Transport  
242 Abdel Salam Areef Street  
Louran, Alexandria

Tel: +20 (3) 480 83 00  
+20 (3) 480 04 55  
Fax: +20 (3) 480 92 00  
E-mail: attcegypt@link.net  
dr.mehrem@link.net

**EGYPT / EGYPTE (cont.)**

**NAGUIB Ayman Mohamed**

Central Advisory Divisional Head/ Emergency Operations Center Director  
Egyptian Response Centres Network - PESCO  
2m Sq. 1166  
El Shaheed Sayed Zakaria Street  
Sheraon Helipolis  
Cairo

Tel: +20 (2) 268 59 99  
Mobile: +20 (10) 619 00 79  
Fax: +20 (2) 268 19 00  
E-mail: ayman@pescoeg.com

**FRANCE/FRANCE**

**BECOARN Yann**

Chef du bureau de l'organisation et de la  
réglementation du transport maritime  
Ministère des transports de l'équipement du tourisme et de la mer  
Direction générale de la mer et des transports  
Grande Arche de la Défense  
92055 Paris La Défense

Tel: +33 (1) 40 81 73 22  
Fax: +33 (1) 40 81 73 15  
Email: Yann.Becouarn@equipement.gouv.fr

**GREECE / GRECE**

**SAMPATAKAKIS Elias**

Director  
Hellenic Ministry of Mercantile Marine  
Marine Environment Protection Directorate  
109 Ipsilantou Street  
18532 Piraeus

Tel: +30 (210) 422 07 01  
+30 (210) 419 13 51  
Fax: +30 (210) 422 04 40/1  
E-mail: dpthap@yen.gr

**KRYONERITIS Dimitrios**

Head of Prevention and Combating Pollution Department  
Hellenic Ministry of Mercantile Marine  
109 Ipsilantou Street  
18532 Piraeus

Tel: +30 (210) 422 07 01  
+30 (210) 419 13 51  
Fax: +30 (210) 422 04 40/1  
E-mail: dpthap@yen.gr

**ISRAEL / ISRAEL**

**AMIR Ran**

Director, Marine and Coastal Environment Division  
Ministry of the Environment  
15a Pal-Yam st.  
P.O. Box 811  
Haifa 31007

Tel: +972 (4) 863 35 00  
Mobile: +972 (50) 623 30 50  
Fax: +972 (4) 863 35 20  
E-mail: rani@sviva.gov.il  
raniamir@013.net

**GERSON Alexander**

Principal Shipping Inspector  
Israeli Ministry of Transport  
Administration of Shipping and Ports  
Itzhak Rabin Government Complex  
15A Pal-Yam Str., Building B  
P.O. Box 806  
Haifa 31999

Tel: +972 4 863 20 80  
Fax: +972 4 863 21 18  
E-Mail: alexg@mot.gov.il

**ITALY / ITALIE**

**MARTINEZ Gaetano**

Commander, Italian Coast Guard  
Ministry of Environment and Territory  
Via Capitan Bavastro, 174  
00147 Rome

Tel: +39 06 57 22 34 09  
Fax: +39 06 57 22 56 79  
E-Mail: Martinez.Gaetano@minambiente.it

**STRANO Giuseppe**

Italian Coast Guard Officer  
Legal Affairs Department  
Italian Coast Guard Headquarters (Rome)  
Viale dell'Arte 16  
00144 Rome

Tel: + 39 (06) 590 84 481  
Fax: + 39 (06) 590 84 481  
E-Mail: giusep.strano@tiscali.it  
cgcp2rep1@infrastrutturetrasporti.it

**JORDAN/LA JORDANIE**

**AL-KHALAFAT Bilal Yousef**

Head of Ship Registration Section  
Jordan Maritime Authority  
Al-Rasheed Street.  
Aqaba

Tel: +962 (3) 201 58 58  
Fax: +962 (3) 203 15 53  
E-mail: Bilal\_Khalafat@yahoo.com

**ALDABBAS Omar Mustafa**

Marine Surveyor  
International Maritime Organisations and Conventions Division  
Jordan Maritime Authority  
Al Rasheed Street  
Aqaba

Tel: +962 (3) 201 58 58  
Fax: +962 (3) 203 15 53  
E-mail: omaraldabas@yahoo.com

**LEBANON / LIBAN**

**NAHLE Mohamad**

Directorate General of Land and Maritime Transport  
Ministry of Public Works and Transport  
George Picot Street  
Starco Bld-3<sup>rd</sup> Floor  
Beirut

Tel: +961 (3) 783 350  
Fax: +961 (1) 372 767  
E-mail: ministry@transportation.gov.lb

**WEHBE Samih**

Expert  
Ministry of Environment  
Down Town Area  
Lazarieh bld. 7<sup>th</sup> Floor  
P.O. Box 11-2727  
Beirut

Tel: +961 (3) 434 346  
Fax : +961 (1) 976 555  
E-mail: s.wehbe@moe.gov.lb.

**GSP LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA / JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

**ELMIRI Abdulbaset**

Inspector for Oil Company  
General Istitution of Environment - Libya  
Tripoli

Tel: +218 (21) 913 111 994  
Fax: +218 (21) 487 00 23  
E-mail: Elmeri2@yahoo.com

**GSP LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA / JAMAHIRIYA arabe libyenne (cont.)**

**ZAID Ali Mohammed Eltif**

Head of Environment and Pollution Division  
Azzaway Oil Refinery  
Azzaway

Tel: +218 (21) 36 10 539-042  
Fax: +218 (21) 36 10 538  
E-mail: eltif@yahoo.com

**MALTA/MALTE**

**CUTAJAR Gordon**

Assistant Registrar  
Merchant Shipping Directorate  
Malta Maritime Authority  
Maritime House  
Lascaris Wharf  
Valletta VLT 01

Tel: +356 21250360  
Fax: +356 21241460  
E-mail: gordon.cutajar@mma.gov.mt

**SEYCHELL Joseph**

Assistant to the Advisor  
Oil Pollution Response Module  
Wied il-Kbir  
Qormi QRM 05

Tel: +356 (21) 257 027  
Fax : +356 (21) 250 673  
E-mail: joseph.a.seychell@gov.mt

**AZZOPARDI Arthur**

Advocate  
Attorney General's Office  
The Palace  
Valletta

Tel: +356 (21) 22 54 01  
Fax: +356 (21) 24 07 38  
E-mail: arthur.a.azzopardi@gov.mt

**MONACO/MONACO**

**BISSUEL Jean-Louis**

Directeur des affaires maritimes  
Direction des affaires maritime  
Quai Jean Charles Rey  
B.P. 468  
MC-98012 Monaco Cedex

Tel: +377 (-) 93 15 22 80  
Fax: +377 (-) 93 15 22 81  
E-mail: jbissuel@gouv.mc

**MONACO/MONACO (cont.)**

**BOUCHET Pierre**

Adjoint Directeur  
Direction des affaires maritimes  
Quai Jean Charles Rey  
B.P. 468  
MC-98012 Monaco Cedex

Tel: +377 (-) 93 15 22 80  
Fax: +377 (-) 93 15 22 81  
E-mail: pbouchet@gouv.mc

**MOROCCO / MAROC**

**SAIF EDDINE Abdellah**

Administrateur  
Direction de la marine marchande  
Boulevard Felix Houphouet Boigny  
Casablanca

Tel: +212 (22) 22 19 31  
Mobile: +212 (65) 14 02 60  
Fax: +212 (22) 27 33 40  
E-mail: --

**ESSADRY Fatima Zahra**

Administrateur des Affaires Maritimes  
Direction de la marine marchande  
Boulevard Felix Houphouet Boigny  
Casablanca

Tel: +212 (22) 43 46 49  
Fax: +212 (22) 27 33 40  
E-mail: essadry@yahoo.fr

**PALESTINE AUTHORITY/AUTORITE PALESTINIENNE**

**ABOESA Saed**

National Co-ordinator and City-Port Planner  
Palestinian Seaports Authority  
Alshohada Str.  
Gaza

Tel: +97 (08) 282 67 37  
Mobile: +97 (05) 994 62 019  
Fax: +97 (08)282 6747  
Email: saedaboesa@yahoo.com

**HUSSEIN Reyad T.**

Director  
Palestinian Seaports Authority  
P. O. Box 1105  
Gaza

Tel: +972 (08) 285 67 37  
Mobile: +972 05 99 402 115  
Fax: +972 (08) 282 67 47  
Email: reyad1105hotmail.com



**SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE ET MONTENEGRO**

**RAKOČEVIĆ Veljko**

Senior Advisor  
Maritime Safety Department  
Maršala Tita br.7  
Bar-Montenegro 85000

Tel: +381 (85) 303 352  
Mobile: +381 (69) 333 208  
Fax : +381 (85) 313 272  
Email : msd.intreg@cg.yu.

**SLOVENIA / SLOVENIE**

**DEKLEVA Ivan**

Port State Control Officer  
Ministry of Transport  
Slovenian Maritime Administration  
Ukmarjev trg 2  
6000 Koper

Tel: +386 (5) 66 32 144  
Fax: +386 (5) 66 32 102  
E-mail: ivan.dekleva@gov.si

**TAŠRIKENT Nataša**

Undersecretary  
Ministry of Transport  
Slovenian Maritime Administration  
Ukmarjev trg 2  
6000 Koper

Tel: +386 (5) 66 32 120  
Fax: +386 (5) 66 32 102  
E-mail: natasa.tasrikent@gov.si

**SYRIA / SYRIE**

**DAYOUB Ali**

Head of Marine Anti-Pollution Department  
General Directorate of Ports  
Ministry of Transport  
P.O. Box 505,  
Al Gazair Street  
Lattakia

Tel: +963 (41) 473 876  
Mobile: +963 93 73 86 25  
Fax : +963(41) 475 805  
E-mail: gdp-poafap@syrianports.com  
danco@net.sy

**SYRIA / SYRIE (cont.)**

**SAEED Waseem**

General Directorate of Ports  
Ministry of Transport  
P.O. Box 505  
Al Gazair Street  
Lattakia

Tel: +963 (41) 472 597  
Fax: +963(41) 475 805  
E-mail: gdp-poafap@syrianports.com

**TUNISIA / TUNISIE**

**AYARI Faouzi**

Head, Safety and Port Environment Division  
Office de la marine marchande et des Ports  
La Goulette  
Tunis

Tel: +216 (71) 735 300  
Fax: +216 (71) 738 520  
Email: --

**BOUGUERRA Larbi**

Sous-directeur Contrôle et Intervention  
Agence de protection de l'environnement (MEDD)  
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
Centre Urbain Nord  
Belvédère  
B.P. 52  
1002 Tunis

Tel: +216 (71) 231 600  
Fax: +216 (71) 232 811  
E-mail: Pol@anpe.nat.tn

**TURKEY / TURQUIE**

**BEHRAM KURAN Banu**

Chemical Engineer  
Ministry of Environment and Forestry  
General Directorate of Environmental Management Marine and Coastal Area  
Sögütözü Caddesi No 14/E  
Sögütözü - Ankara

Tel: +90 (312) 207 66 38  
Fax: +90 (312) 207 54 54  
Email: behrambanu@yahoo.com

**ÖZTÜRK Selda**

Maritime Expert  
Undersecretariat for Maritime Affairs  
GMK Bulvari No.128  
Maltepe – Ankara

Tel: +90 (312) 232 38 50  
Mobile: +90 (537) 227 40 20  
Fax: +90 (312) 231 33 06  
Email: seldaozturk@yahoo.com

**SECRETARIAT / SECRETARIAT**

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE  
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)  
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA  
POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**HEBERT Frederic**  
Director

**DOMOVIĆ Darko**  
Senior Programme Officer (OPRC)

**PACE Jonathan**  
Programme Officer (Prevention)

**KHODJET EL KHIL Lilia**  
Programme Officer (Marine Environment Protection)

**ZERAFA Joseph**  
SAFEMED Project Officer, Maritime Safety

**BERGONZO Albert**  
SAFEMED Project Officer, Maritime Administration

**BOUVERET Pascale**  
Junior Programme Officer

**STELLINI Doreen**  
Documentalist

**SACCO Christopher**  
Administrative/Financial Assistant

**SAMMUT André**  
Administrative Assistant

**BONAVIA Amanda**  
Secretary/Administrative Assistant

**BONELLO Mario**  
Technical Assistant (Logistics)

REMPEC  
Manoel Island  
Gzira GZR 03  
MALTA

Tel: +356 21 33 72 96/7/8  
Fax: +356 21 33 99 51  
E-mail: [rempec@rempec.org](mailto:rempec@rempec.org)

**ANNEXE II**

**SESSION DE FORMATION RÉGIONALE SUR LA CONVENTION DE 2001  
SUR LES HYDROCARBURES DE SOUTE**

**Malte, 5 – 7 Juin 2006**

**PROGRAMME**

<b>1er jour</b>	<b>Lundi, 5 JUIN 2006</b>	
09.00 – 09.30	Inscription des participants	
09.30 – 09.45	Ouverture	
09.45 – 10.00	Introduction à la session ; ses objectifs ; aspects pratiques	
10.00 – 10.30	<i>Pause-café</i>	
10.30 – 11.15	Le projet SAFEMED dans le cadre des activités du REMPEC en matière de prévention de la pollution par les navires.	M. J. Pace (REMPEC)
11.15 – 12.15	Notions de responsabilité et d'indemnisation et leurs conséquences.	Dr. G. Gauci (Malte)
12.15 – 12.30	Questions et débat	
12.30 – 14.00	<i>Déjeuner</i>	
14.00 – 14.45	Limitation de responsabilité et assurance	Dr. G. Gauci (Malte)
14.45 – 15.30	Le troisième paquet communautaire en matière de sécurité maritime. Responsabilité et indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les navires	M. A Bergonzo (SAFEMED/REMPEC)
15.30 – 16.00	<i>Pause-café</i>	
16.00 – 16.45	Introduction aux rejets d'hydrocarbures de soute	M. R. Johnson (ITOPF)
16.45 – 17.00	Questions et débat	
<b>2e jour</b>	<b>Mardi, 6 JUIN 2006</b>	
09.00 – 09.45	Le rôle des Clubs P&I en matière de gestion des demandes d'indemnisation des dommages dus à la pollution maritime.	M. J. Hare (Skuld P & I Club)
09.45 – 10.30	Aspects pratiques de la gestion des demandes d'indemnisation des dommages dus à la pollution maritime.	M. R. Johnson (ITOPF)

10.30 – 11.00	<i>Pause-café</i>	
11.00 – 11.45	Le rôle des autorités nationales en matière de gestion des demandes d'indemnisation des dommages dus à la pollution maritime.	M. F. Hebert (REMPEC)
11.45 – 12.30	La convention de 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes et le protocole additionnel de 1996.	Professeur N. Gaskell (GB)
12.30 – 14.00	<i>Déjeuner</i>	
14.00 – 15.00	La convention de 1976 sur la limitation de responsabilité et ses liens avec la convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute.	Professeur N. Gaskell (GB)
15.00 – 15.30	<i>Pause-café</i>	
15.30 – 16.45	Les régimes internationaux de responsabilité et d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les navires – développements récents.	M. J. Maura (FIPOL)
16.45 – 17.00	Questions et débat	

<b>3e jour</b>	<b>Mercredi, 7 JUIN 2006</b>
----------------	------------------------------

09.00 – 10.00	La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute	M. J. Wren (GB)
10.00 – 10.30	<i>Pause-café</i>	
10.30 – 11.15	La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute (suite)	M. J. Wren (GB)
11.15 – 11.30	Questions et débat	
11.30 – 12.15	Etude de cas n°1 – la transposition de la convention sur les hydrocarbures de soute dans la législation nationale grecque	Cdr. E. Sampatakakis (Grèce)
12.15 – 12.30	Questions et débat	
12.30 – 14.00	<i>Déjeuner</i>	
14.00 – 14.45	Etude de cas n°2 – la transposition de la convention sur les hydrocarbures de soute dans la législation nationale britannique	Mr. J. Wren (GB)
14.45 – 15.00	Questions et débat	
15.00 – 15.30	Conclusion et remise des certificats de présence	

---

**ANNEX(E) III**

**LIST OF LECTURERS**

**LISTE DES CONFERENCIERS**

**GASKELL Nicholas**

Professor of Maritime and Commercial Law  
Head of School of Law  
Institute of Maritime Law  
University of Southampton  
Highfield  
Southampton SO17 1BJ  
UNITED KINGDOM

Tel: +44 23 8059 76 52  
Fax: +44 23 8059 3024  
E-mail: lawhos@soton.ac.uk

**JOHNSON Richard**

Senior Technical Advisor  
The International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF)  
1 Oliver's Yard  
55 City Road  
London EC1Y 1 HQ  
UNITED KINGDOM

Tel: +44 20 75 666 999  
Fax: +44 20 75 666 950  
E-mail: RichardJohnson@itopf.com

**GAUCI Gotthard**

Lecturer  
Swansea University  
45 Colridge Crescent  
Killay, Swansea  
UNITED KINGDOM

Tel: +44 1792 295 115  
Fax: +44 1792 295 855  
E-mail: G.Gauci@swansea.ac.uk

**HARE Jonathan**

Senior Vice President  
SKULD P & I Clubs  
Ruselokkvelen 26  
N-0251 Oslo  
NORWAY

Tel: +47 22 00 22 04  
Mobile: +47 95 26 22 04  
E-mail: jonathan.hare@skuld.com

**MAURA José**

Head, Claims Department  
International Oil Pollution Compensation Funds (IOPC Funds)  
23rd Floor, Portland House  
Bressenden Place  
London SW1E 5PN  
UNITED KINGDOM

Tel: +44 20 7592 7100  
Fax: +44 20 7592 7111  
E-mail: JOSE\_MAURA@iopcfund.org

**WREN John**

Consultant  
c/o Aherlow House  
8, Palace View  
Shirley  
Croyden CRO 8QL  
UNITED KINGDOM

Tel: +44 20 8 777 03 09  
E-mail: wren.aherlow@tiscali.co.uk

**ANNEXE IV**

**Session de formation régionale sur la Convention de 2001  
sur les hydrocarbures de soute**

**Malte, 5-7 juin 2006**

**QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION**

1. Le contenu de ce stage a-t-il répondu à vos attentes ?

Au delà de mes attentes

Plus ou moins équivalent à mes attentes

En deçà de mes attentes

2. De façon générale, comment jugez-vous le contenu et la qualité des conférences et présentations?

Très bon  Plutôt bon

Bon  Pas assez bon

3. Avez-vous acquis de nouvelles connaissances durant ce stage ?

Beaucoup

Quelques unes

Pas assez

4. Pensez-vous que les nouvelles connaissances acquises durant ce stage vous aideront dans votre travail quotidien ?

Très souvent

Quelques fois

Jamais

Commentaires \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5. Pensez-vous que la durée des conférences et présentations était adéquate ?

Plutôt adéquate

Trop longue

Trop courte



6. Avez-vous eu assez de temps pour poser vos questions ?

Oui

Non

7. A votre avis, y a-t-il d'autres sujets ou questions que ce stage aurait du traiter?

---

---

---

8. Pensez-vous qu'il était intéressant de rencontrer d'autres responsables de la région méditerranéenne?

Oui

Non

9. Quelles conférences ou présentations avez-vous trouvez les plus intéressantes ?

---

---

---

10. Quelles conférences ou présentations avez-vous trouvez les moins intéressantes ?

---

---

---

11. De façon générale, êtes-vous satisfait de ce stage ?

Très satisfait

Satisfait

Insatisfait

12. Autres commentaires \_\_\_\_\_

---

---

---

**ANNEXE V**

**Session de formation régionale sur la convention de 2001  
sur les hydrocarbures de soute**

**Malte, 5-7 juin 2006**

**RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION**

**1. Le contenu de ce stage a-t-il répondu à vos attentes ?**

Au delà de mes attentes	40%
Plus ou moins équivalent à mes attentes	60%
En deçà de mes attentes	-

**2. De façon générale, comment jugez-vous le contenu et la qualité des conférences et présentations ?**

Très bon	67%
Bon	31%
Plutôt bon	2%
Pas assez bon	-

**3. Avez-vous acquis de nouvelles connaissances durant ce stage ?**

Beaucoup	52%
Quelques unes	48%
Pas assez	-

**4. Pensez-vous que les nouvelles connaissances acquises durant ce stage vous aideront dans votre travail quotidien ?**

Très souvent	69%
Quelques fois	31%
Jamais	-

Autres commentaires? 10 commentaires reçus

**5. Pensez-vous que la durée des conférences et présentations était adéquate ?**

Plutôt adéquate	88%
Trop longue	5%
Trop courte	7%

**6. Avez-vous eu assez de temps pour poser vos questions ?**

Oui	88%
Non	12%

**7. Commentaires**

18 commentaires reçus.

**8. Pensez-vous qu'il était intéressant de rencontrer d'autres responsables de la région méditerranéenne ?**

Oui	93%
Non	7%

**9. Quelles conférences ou présentations avez-vous trouvées les plus intéressantes ?**

Un nombre important de participants ont indiqué que toutes les présentations/conférences étaient intéressantes et que les trois meilleures étaient celles de Dr. G. Gauci, Mr. J. Wren et Prof. N. Gaskell.

**10. Quelles conférences ou présentations avez-vous trouvées les moins intéressantes ?**

Un nombre important de participants ont indiqué que toutes les présentations étaient intéressantes et un petit nombre a indiqué que la présentation de l'ITOPF était la moins intéressante.

**11. De façon générale, êtes-vous satisfait de ce stage ?**

Très satisfait	50%
Satisfait	50%
Insatisfait	-

**12. Commentaires**

19 commentaires reçus.

**ANNEX(E) VI**



**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE  
FOR THE MEDITERRANEAN SEA  
(REMPEC)**

# **CERTIFICATE**

**No.**

This is to certify that

---

has attended the

**REGIONAL TRAINING COURSE  
ON THE BUNKERS CONVENTION, 2001**

**Malta  
5 – 7 June 2006**

*organised by the*

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE  
FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

*within the framework of the*

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

*and of the*

**EUROPEAN UNION FUNDED MEDA REGIONAL PROJECT  
“EUROMED COOPERATION ON MARITIME SAFETY AND PREVENTION OF  
POLLUTION FROM SHIPS - SAFEMED” (MED 2005/109-573)**

---

Frederic Hebert  
Director, REMPEC

**SESSION DE FORMATION RÉGIONALE SUR LA CONVENTION DE 2001  
SUR LES HYDROCARBURES DE SOUTE  
MALTE, 5-7 Juin 2006**

**LES PARTICIPANTS**

